

9^e *Offenses contre les individus, leur personne.*—Sont compris dans cette catégorie : L'homicide, qui est la destruction de la vie d'un être humain ; il est ou justifiable ou excusable ou félonieux. ; le suicide ; le meurtre, qui doit être prémédité. L'homicide involontaire (*manslaughter*) ; la tentative de meurtre.

Le viol ou connaissance charnelle d'une femme, par force, contre son gré ; la connaissance charnelle d'une fille d'au-dessous de douze ans ; engager une fille d'au-dessous de vingt-et-un ans d'avoir un commerce charnel avec quelqu'un ; sodomie ; bestialité ; tentative d'avortement ; enlèvement (*abduction*) d'une femme dans le but d'avoir sa fortune, par force, dans le but de l'épouser ; d'une fille d'au-dessous de seize ans ; cacher la naissance d'un enfant ou l'abandonner.

Les assauts forment une nombreuse catégorie de cette classe : L'assaut simple, qui n'est que la tentative d'user de violence contre quelqu'un ; l'assaut et batterie simple (*common assault*), qui est de battre ou même toucher quelqu'un d'une manière irritée, rude, insolente ou hostile ; assaut grave, en infligeant des blessures ; assaut avec intention de commettre une félonie, d'étouffer, d'empoisonner, de brûler, de défigurer, etc., avec des substances explosives ; mettre en danger la sûreté des passagers sur les voies ferrées ; assaut sur les magistrats ou autres officiers dans la préservation d'un vaisseau en détresse ; abandonner un marin sur la côte ou à l'étranger ; assaut sur des officiers de paix ou leur aide, sur des ecclésiastiques, dans l'exécution de leurs devoirs, les gêner dans cette exécution ; refuser de donner le nécessaire à ceux à qui l'on est obligé, à un aliéné dans un asile ; faux emprisonnement.

10^e *Offenses contre les individus, leurs biens.* — Une des plus importantes catégories de cette classe d'offenses sont les larcins. Le larcin ou vol se définit, la prise de possession injuste et volontaire de la propriété d'autrui dans l'intention de lui en ôter la possession. Tout ce qui est propriété personnelle peut être l'objet de larcin. Le larcin est simple quand il est commis sans circonstances aggravantes, mais il devient grave (*confirmed aggravated larceny*) quand